

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2014**

**Délibération**  
n° 2014.12.299

**Opération «  
protection de la  
ressource en eau de  
Touvre » : validation  
du programme et de  
l'enveloppe financière  
prévisionnelle**

**LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

**Secrétaire de séance** : Mireille BROSSIER

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Xavier BONNEFONT à Philippe VERGNAUD, Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Samuel CAZENAVE à Françoise LEGRAND, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Karen DUBOIS à Jean-Luc VALANTIN, François ELIE à Jean-Philippe POUSSET, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Vincent YOU



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 DECEMBRE 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.12.299**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / EAU  
POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**OPERATION « PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU DE TOUVRE » : VALIDATION  
DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE**

La Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême, qui a en charge la production et la distribution de l'Eau Potable, alimente une population de plus de 120 000 habitants dont la consommation annuelle est d'environ 6 millions de m<sup>3</sup>.

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), approuvé en 2006, a permis d'établir un programme d'intervention visant à permettre la protection de la ressource d'approvisionnement provenant de la résurgence karstique de la Touvre, le traitement optimal afin de satisfaire tant en quantité qu'en qualité les besoins de la population dans le respect des normes réglementaires de l'environnement et la mise en place de ressources de secours en cas d'indisponibilité temporaire de la ressource principale.

Dans ce cadre, le GrandAngoulême a initié un programme pluriannuel 2014-2020 permettant la « Protection de la ressource en eau de la Touvre » pour un montant total de **19 500 000 € HT**, qui se décline en trois volets à savoir :

**1. Périmètres de protection de la ressource**

Les sources de la Touvre sont des résurgences du karst dit de « La Rochefoucauld » dont le bassin d'alimentation s'étend sur 1 800 km<sup>2</sup> et couvre trois départements répartis sur trois régions.

Afin de sécuriser et fiabiliser cette ressource qui représente 97% des besoins en Eau Potable de l'agglomération, il est nécessaire de procéder à une révision actualisée des périmètres de protection des sources dont l'arrêté préfectoral en vigueur date de décembre 1980.

Les phases suivantes consistent à définir les trois périmètres de protection selon le degré de vulnérabilité de la ressource, la mise en place des mesures de prévention adaptées, en particulier, une station d'alerte des pollutions.

Le coût prévisionnel de cette phase est de **1 550 000 € HT** comprenant les phases travaux (construction station d'alerte et ouvrages annexes) et administratives (étude technico-économique, enquête publique, rapport de l'hydrogéologue agréé, etc.).

**2. Modernisation de l'usine de Production d'Eau Potable de Touvre**

L'usine de production de Touvre produit en moyenne 22 000 m<sup>3</sup>/jour.

Afin de disposer d'une usine performante, le SDAEP ayant mise en évidence la vétusté des installations de traitement de l'usine de production de Touvre (année de construction 1965 puis étendue en 1974) et l'absence de traitement des eaux de lavage (rejet direct à la rivière), il convient de procéder à la modernisation de l'usine de production d'Eau Potable du Pontil, afin de satisfaire les besoins qualitatifs et quantitatifs, en respectant la réglementation en vigueur.

L'étude diagnostic et de filière de l'usine réalisée en 2012 a posé des bases techniques et financières de la modernisation de l'usine.

Le coût sur les bases d'une étude de définition des besoins au stade de l'avant projet sommaire s'élève à **14 450 000 € HT** se décomposant comme suit :

- Génie Civil	7 000 000 € HT
- Process traitement	5 000 000 € HT
- VRD – Clôtures	1 500 000 € HT
- Etudes, Maîtrise d'œuvre, divers et imprévus	950 000 € HT

### **3. Interconnexion – Plan de secours : ressource**

Dans le cadre de l'établissement du Plan de secours de l'alimentation de l'agglomération et en cas de pollution de la ressource de Touvre, un volume de 10 000 m<sup>3</sup>/jour serait mobilisable à partir de deux ressources nommées « Coteau des Varennes » (Garat) et « Moulin de Baillarge » (Bouex) situées à proximité de l'usine.

Les eaux en provenance de ces deux points seront acheminées et traitées à la nouvelle usine afin de palier partiellement aux besoins en Eau Potable.

L'investissement global de cette phase se monte à **3 500 000 € HT** et prend en compte le coût des procédures administratives ainsi que les travaux des ouvrages et collecteurs de transfert de l'interconnexion.

Le planning prévisionnel de l'opération se décompose ainsi :

- Usine de Touvre : 2014 à 2018
- Périmètres de Protection Touvre : 2015 à 2018
- Interconnexion Plan de Secours : 2016 - 2020

En application de l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, il appartient au maître de l'ouvrage, après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée, d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme et d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 17 septembre 2014,

Vu l'avis favorable de la commission ressources prospectives du 19 novembre 2014,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le programme de « Protection de la ressource en eau de Touvre », dont les éléments essentiels sont mentionnés ci-dessus.

**D'ARRETER** les enveloppes financières prévisionnelles mentionnées ci-dessus pour la réalisation des ouvrages compris au programme.

**D'APPROUVER** la modification de l'autorisation de programme – crédits de paiements n°76 2009-01 du budget annexe eau potable au vu de ces éléments, autant du point de vue financier que des échéances.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>08 décembre 2014</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>08 décembre 2014</b>